

Lisle-sur Tarn, le 30 décembre 2014

Camille

Une version non anonyme de cette lettre a été envoyée à Maryline Lherm dans laquelle figurent les noms de toutes les personnes « non-publiques » censurées dans cette version.

Mme Maryline Lherm,
Mairesse⁽¹⁾ de Lisle-sur-Tarn
Place Paul Saissac
81310 Lisle-sur-Tarn

Lettre ouverte à Madame Maryline Lherm, Mairesse⁽¹⁾ de Lisle-sur-Tarn,

Je m'adresse à vous en tant qu'occupant de la vallée du Tescou sur le site du projet de barrage du Testet et habitant de Lisle-sur-Tarn ⁽²⁾. J'attends de la Mairesse de mon village qu'elle s'attache à politiser les problématiques en attisant la réflexion et les échanges entre habitant-e-s. Qu'elle s'évertue à rendre les questions de territoire et de société les plus accessibles possibles en libérant l'information, en permettant au plus grand nombre d'être entendu pour engendrer et enrichir les débats. J'attends de l'édile qu'elle facilite les liens entre habitant-e-s, favorisant systématiquement le dialogue pour éviter autant que possible les conflits et les peurs. La peur est le moteur de la haine. On a peur de ce qu'on ne connaît pas. On a peur de celles et ceux qui sont différent-e-s de nous. Créer du lien et du dialogue, c'est trouver ensemble des solutions, c'est annihiler les peurs injustifiées pour aller vers un monde plus apaisé et des solutions plus pertinentes et adaptées à toute-s.

Le projet de barrage de Sivens soulève des questions de société et d'écologie, des questions Politiques. Réduire le champ des personnes concernées à ses seuls utilisateurs est une façon de nier toutes les conséquences directes et indirectes que ce projet a et aurait sur les plans politique, économique, social et écologique. C'est dépolitiser le débat. C'est aussi oublier comment il est financé, puisque je vous le rappelle, ce projet est financé à 10 % par le Conseil général du Tarn. Le reste des financements étant réparti entre Agence de l'eau (50%) et Conseil général du Tarn-et-Garonne (10%). La communauté européenne devait financer les 30 % restants avant que cet engagement soit remis en cause par la procédure judiciaire qu'elle a entamée. Les contribuables concerné-e-s sont donc les 7 millions de consomma(teur)(trice)s d'eau qui payent l'impôt sur l'eau à « Adour Garonne », et plus particulièrement les habitant-e-s du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Pour savoir qui est concerné, la taille du barrage n'est pas importante en soi, car il s'inscrit dans un programme de construction d'une quinzaine d'autres barrages, programme s'inscrivant lui-même dans une logique de développement quantitatif et économique. D'un point de vue Politique, tou-te-s les Terrien-ne-s sont concerné-e-s par le « développement ». Être responsable, c'est aussi défendre les intérêts de celles et ceux qui ne peuvent pas le faire elles et eux-mêmes, et notamment celles et ceux qui ne sont pas encore né-e-s, c'est essayer de faire que l'impact de nos vies présentes soit le moins négatif possible à la Vie future, ici comme ailleurs.

Votre façon récurrente de rappeler « il n'y a pas que des Tarnais parmi eux » me rappelle les discours des politiciens d'extrême droite qui cherchent à se forger une popularité sur la peur des populations qu'ils s'évertuent à entretenir.

Ces derniers mois, les médias ont enfin fait la lumière sur la médiocrité de l'enquête publique qui a été menée : bâclée, informations cachées, dossiers truqués, ... Comment peut-on demander à des citoyens de s'exprimer, comment peut-on demander à des élus de voter, sur la base d'un dossier falsifié ? Et pourtant, vous osez déclarer que le processus démocratique a été respecté !

Malheureusement quand vous intervenez publiquement, dans les médias ou en séance plénière du conseil général (où vous prenez parfois la parole en tant que « Maire de Lisle-sur-Tarn »), vous détournez presque systématiquement la problématique Politique vers des problèmes de l'ordre des petites nuisances locales qui sont pour la plupart inventés et/ou exagérés, et que vous essayez de généraliser. Les vraies questions concernent tout le monde : « Comment veut-on produire notre alimentation ? A quel prix financier, écologique et social ? Comment voulons-nous vivre et dans quelle société ? » Mais vous préférez jouer le jeu de la peur et du morcellement.

M'ayant reçu dans votre bureau le 30 juin 2014 ainsi qu'un autre de mes camarades, et ce à notre demande, vous savez pertinemment que nous sommes des gens qui recherchons le dialogue. À l'image de votre homologue M. Miramont, Maire de Salvagnac qui a été médiateur lors d'une réunion entre quatre occupants de la vallée de Sivens et quatre agriculteurs ⁽³⁾ ; à son image vous auriez pu faire le choix du dialogue. Mais vous n'avez jamais mis les pieds sur la ZAD. Vos propos véhiculent des ragots, dramatisent les conflits, stigmatisent les gens. Ce comportement participe à manipuler les politicien-ne-s, les médias et les habitant-e-s. Dans quel but ? Ainsi, vous avez affirmé en séance plénière du Conseil général que le chien de Madame M. lui a été ramené mort ⁽⁴⁾, insinuant que nous la menacions, alors que nous étions dans une démarche d'entretien de relations de bon voisinage. Vous avez soutenu devant Mme Ségolène Royale, ministre de l'écologie que la maison de cette même Madame M. (lieu-dit « Testet ») était squattée ⁽⁵⁾, ce qui n'a jamais été le cas. Vous prétendez que quatre propriétaires ne peuvent plus rentrer chez eux. J'affirme qu'aucun des propriétaires des alentours de la ZAD n'est empêché d'accéder à sa propriété, qu'il s'agisse d'habitation, de prairies, ou de bois. Je détaillerai plus loin les relations avec chacun de nos voisin-e-s. Je ne suis pas en train d'essayer de nier les nuisances que nous avons pue engendrer envers des riverain-e-s, ni de les minimiser. Je n'essaye pas non plus de nous déresponsabiliser. Mais j'aimerais que chaque personne concernée fasse ce qu'elle peut pour apaiser la situation en utilisant les conflits comme support au dialogue, et non pas comme combustible propice à un climat incendiaire. En tant que Mairesse, je vous considère autant concernée que les occupant-e-s du site et les riverain-e-s.

Je n'ai pas pour objectif d'occuper toute la zone indéfiniment. Mon occupation est avant tout un moyen de faire reconnaître par la classe politicienne et décideuse dont vous faites partie, les arguments qu'elle ne veut même pas entendre quand rien ne l'empêche de mener à bien ses projets dévastateurs et imposés sous couvert d'une mascarade de démocratie. Je vous rappelle que je n'ai rien contre les riverains ni contre les agriculteurs. Bien au contraire, je suis ouvert à la rencontre pour enrichir mutuellement nos points de vue et nos savoirs. Mon occupation se voulant expérimentale d'une façon de vivre plus harmonieuse, solidaire et plus autonome, donc partiellement paysanne.

Vous avez déclaré : « les habitants ne s'expriment pas, ils sont terrorisés ! » ⁽⁶⁾. Je ne connais pas le but de cette manœuvre, mais étant méfiant des manipulations et calomnies, je préfère prévenir les scandales sans fondement qui criminalisent notre mouvement et nous discréditent.

Concernant les relations entre la ZAD et son voisinage :

Famille E. : Nous occupons la Métairie Neuve et une partie des terres qui l'entourent. Elles appartiennent au Conseil général et étaient exploitées pour moitié par M. L. qui avait un commodat jusqu'à l'été dernier, et par M. E. pour l'autre moitié. Le Conseil général a promis ces terres à M. et Mme E., sous forme de vente pour certaines, location pour d'autres, en compensation des prairies qu'il et elle ont vendues pour le projet de barrage. Notre présence sur ces terres est la seule nuisance conséquente que, selon moi, nous imposons aujourd'hui à nos voisins. Notre occupation représentait plus de 5 hectares, mais nous travaillons à la réduire. Ne représentant que moi, je ne peux m'engager à rien, mais je pense qu'un arrangement peut être facilement trouvé pour que M. E. puisse dès le printemps récupérer la surface qui lui manque pour son exploitation, que ce soit autour de la Métairie ou ailleurs. Je me permets de vous rappeler au passage que M. L. n'est absolument pas prévu dans le programme de compensations envisagé par le Conseil général et la

CACG concernant les 7 hectares qu'on lui a retirés.

Mme M. : Elle est partie de chez elle (lieu-dit Testet) à la demande des gendarmes⁽⁷⁾. La maison a été cambriolée au moins deux fois, différentes choses ont été volées dont débroussailleuse, échelle, brouette, couvertures, vêtements, vaisselle. L'effraction a fait des dégâts : une porte a été défoncée en abîmant le bâti. Je déplore ces actes et suis conscient de l'offense que cela peut représenter pour Mme M. J'en assume une partie de la responsabilité, ne les ayant pas sentis venir et n'ayant donc rien fait pour les prévenir. J'aimerais que Mme M. nous pardonne ces exactions. Nous avons tout fait pour que cela n'arrive plus. Nous sommes en contact régulier avec son fils M. M. qui prétend prendre en charge les affaires de sa mère. M. M. nous avait annoncé que sa mère voulait revenir habiter chez elle. Nous avons tout fait pour que cela puisse se faire. Nous avons toujours été à l'écoute des demandes de M. M. et avons répondu à toutes ses requêtes : à sa demande, nous avons entre autres rouvert la D132 qui avait été fermée au niveau du chemin forestier par un monticule de terre mis par les entreprises qui travaillaient (à la demande la préfecture ?), avons monté une équipe de personnes avenantes pour tenir compagnie à Mme M. 24h/24 et les rassurer sur la sécurité de Mme M. quant à d'éventuelles intrusions. Nous sommes toujours disposé-e-s à coopérer avec elle pour préparer son retour si elle le souhaite.

M. D. : Il est propriétaire de la maison « la Placade » qui est pour lui une résidence secondaire. Il s'y rend surtout le week-end. Les routes d'accès à sa propriété étant barrées par les travaux effectués pour le barrage, mais également par les monticules de terre mis à la demande de la préfecture et destinés à fermer la route, et aussi par des troncs d'arbres mis par des occupants et ayant pour but de ralentir les offensives éventuelles des gendarmes ou des pro-barrage. M. D. accède chez lui par un chemin agricole avec l'accord du propriétaire. Nous avons parfois collaboré pour dégager les accès dont il avait besoin. Nous entretenons des rapports cordiaux avec lui.

M. A. : Il possède un bois auquel il peut accéder soit par la Métairie Neuve, soit par un autre chemin hors-ZAD. En novembre, il nous a fait savoir qu'il voulait passer par la Métairie pour débarder son bois. MM. Jean Tkaczuk, L. et L. ont fait l'intermédiaire entre M. A. et nous car il ne voulait pas traiter directement avec nous. Nous avons permis qu'ils aménagent un chemin facilement praticable, moyennant le remblai d'un passage délicat financé par M. Tkaczuk lui-même. M. A. est passé seulement deux fois sur le passage spécialement aménagé, sans difficulté apparente, mais a préféré par la suite, pour une raison qui m'échappe, passer par l'autre chemin. Jusqu'à maintenant, l'accès à son bois par la Métairie est toujours libre.

Mme et M. D. : Ils ont un enfant en bas âge et sont dérangés principalement par les bruits (passages de véhicules devant leur maison, musique, ...) et occasionnellement par des débordements dont un est allé jusqu'à des insultes. M. D. travaille à son domicile, le bruit étant d'autant plus problématique. Je n'ai pris connaissance que très récemment de ces nuisances, nous allons les prendre en compte pour les limiter autant que possible. Nous entretenons des rapports cordiaux avec eux.

La ZAD est composée de gens très divers et ayant des vécus différents. Cela fait notre richesse, mais c'est aussi une contrainte car il n'est pas toujours aisé de s'organiser. Notre mouvement n'a pas la prétention d'être parfait. Cependant, je mets un point d'honneur à ce que tous les problèmes de voisinage et/ou interpersonnels puissent être discutés, et si possible résolus. Contrairement à beaucoup d'autres, notre démarche est sincère ! Et j'insiste Mme la Mairesse pour vous rappeler que si l'on ne cherche pas de solution, on ne peut pas en trouver. Je vous invite à nous contacter pour parler des nuisances et des désordres dont vous prétendez qu'ils terrorisent la population.

Par ailleurs, lors de vos interventions, vous prétendez porter la parole « des Lislois », que vous décrivez « terrorisés » et « abandonnés »⁽⁶⁾. Concernant votre légitimité à parler au nom de tou-te-s les Lislois-es, je vous rappelle que vous avez été élue avec 54,53 % des voix des exprimé-e-s, soit 41,28 % des voix des inscrit-e-s. Je considère par conséquent qu'environ 42 % des Lislois-es, en mars 2014, pensaient que de tou-te-s les candidat-e-s, vous étiez la plus pertinente (ou la moins inadéquate), pour mener à bien la politique de la commune. Cependant, en tant que représentante

élue, si vous prétendez servir la démocratie, vous vous devez d'essayer de travailler pour le bien du plus grand nombre, et pas seulement pour les intérêts de celles et ceux qui vous ont élue. Or en tant qu'opposant au barrage et occupant de la vallée du Tescou, je connais de nombreuses et nombreux Lislois-es qui nous soutiennent moralement, matériellement, et/ou physiquement. Ils et elles ne sont absolument pas « terrorisé-e-s » comme vous l'affirmez régulièrement au travers des médias, et je peux attester qu'ils et elles désapprouvent vos interventions.

Je ne me lancerai pas ici dans la liste des témoignages concernant vos incivilités et votre comportement antidémocratique. Je me permets tout de même de mentionner la discrimination envers « Lisle environnement », association loi 1901 et membre du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet, notamment en lui refusant l'accès aux salles communales et en l'ayant mise à l'écart lors de la dernière fête des associations de Lisle sur Tarn.

En tous cas, s'il y a des gens terrorisés parmi les Lislois-es, ils le sont probablement plus par les rumeurs non fondées qui circulent que par de réels actes de violence dont vous nous accusez sans preuve.

Les rumeurs sont vectrices de la peur, la peur engendre la haine. En dramatisant les problèmes, en stigmatisant les gens, en propageant des rumeurs, vous déformez la réalité que vous refusez ensuite de réhabiliter par le dialogue. Ainsi, vous participez directement à faire monter la tension entre les gens. Vous êtes en partie responsable de ce climat orageux et de plus en plus menaçant.

A l'inverse, pour vous montrer que l'immense majorité des violences ne vient pas de notre côté, je vous dresse ci-dessous une liste non-exhaustive d'exactions ayant été commises par des civils envers des opposants au barrage :

- Le 23 janvier 2014, un commando de vingt individus cagoulés est arrivé à la Métairie Neuve dans six véhicules aux plaques d'immatriculations masquées. Bien organisés, ils ont écarté les deux occupantes qui étaient présentes et ont cassé à la masse et à la hache portes, volets, fenêtres, quelques tuiles et l'installation solaire photovoltaïque. Avant de partir, ils ont jeté partout du répulsif pour « faune nuisible », rendant la maison inhabitable pour plusieurs semaines. L'un d'entre eux ayant retiré sa cagoule trop tôt a été clairement identifié. Il s'agit d'un agriculteur lislois dont je ne citerai pas le nom, proche de vous et ayant des intérêts directs dans le projet du barrage.
- Dans la nuit du 11 au 12 septembre 2014, vers 1 heure du matin, un groupe d'une dizaine d'hommes a bloqué un véhicule d'opposant-e-s au barrage en pleine route entre deux camionnettes et les ont assailli-e-s violemment. Munis de bâtons, ils ont brisé vitre latérale et pare-brise. Le conducteur a reçu des coups sur la tête ainsi qu'au poignet. Le médecin lui a fixé une ITT de 5 jours.
- La nuit du samedi 12 au dimanche 13 septembre 2014, cinquante personnes étaient regroupées devant la ferme de M. D. (Castelnau-de-Montmiral) pour le venger de l'ouverture de sa volière de faisans pour laquelle il prétend avoir perdu plus de 1000 « bêtes ». L'enquête de la gendarmerie a montré qu'en fait, cet acte n'était pas l'œuvre de zadistes, mais d'un habitant de Castelnau de Montmiral, profitant peut-être de l'occupation de Sivens pour masquer ses règlements de comptes. Pourtant, c'est bien sur des zadistes que ces personnes se sont défoulées, tabassant l'un deux en collaboration avec le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Gaillac, réalisant une chasse à l'homme pour attraper les autres et incendiant un fourgon.
- Voitures de zadistes systématiquement saccagées quand elles sont garées de nuit sans surveillance à l'extérieur de la ZAD.
- Menaces de morts orales sur des opposants au barrage et poursuite en voiture d'une opposante qui a pu s'échapper.
- Le lundi 1^{er} décembre, la voiture d'une opposante au barrage, immobilisée momentanément

par les gendarmes à Sainte Cécile d'Avès (Gaillac), a été immédiatement saccagée (pneus crevés, vitres cassées, sièges souillés d'urine, ...) par une vingtaine de personnes qui ont ensuite assailli un autre véhicule venant pour chercher la conductrice du premier. Les occupants-e-s du deuxième véhicule ont pu prendre la fuite. Cette bande organisée est fédérée par un « facebook » dont la raison d'être est de se débarrasser des zadistes, et dont certains-e-s participant-e-s sont vos « ami-e-s » sur votre facebook.

- Depuis le 22 décembre, menaces de morts sur les routes aux alentours de la ZAD (« ZAD DEHORS, SINON MORT » accompagné d'un décompte de jours correspondant au 1^{er} janvier)

J'ajouterai que pour chacune de ces exactions, je peux citer les noms des personnes victimes ou témoin, la plupart d'entre elles ayant porté plainte et/ou témoigné auprès de la ligue des droits de l'Homme.

Je ne peux terminer cette lettre sans évoquer l'existence de pratiques agricoles sans irrigation ou très économes en eau, notamment le semis direct sous couvert, la permaculture, ...

Pour conclure, Mme la Mairesse, je me permets en tant que personne soucieuse du bien commun et de l'intérêt général, en tant que travailleur pour la conscientisation générale, de vous inviter à approfondir les questions de fond en ce qui concerne les problématiques politiques, à essayer d'aller vers des solutions de médiation et de dialogue en ce qui concerne les conflits locaux, et bien sûr à ne plus participer à répandre des rumeurs non vérifiées.

Aujourd'hui, nous devons surtout faire des progrès de l'ordre du social, du relationnel, de l'humain. Ne rechercher que le progrès technique est une fuite pour ne pas s'intéresser aux problématiques fondamentales. Le progrès technique est lui-même un problème.

Je vous invite Mme la Mairesse, à ne plus faire de la politique, mais de la Politique !

En espérant que vous croirez en ma volonté de renouer le dialogue avec tout le monde et que vous tiendrez compte de mes critiques dans un sens constructif, je vous prie d'agréer, Mme la Mairesse, l'expression de mes sincères salutations !

Camille

(1) : Cette lettre est féminisée : truffée de terminaisons hybrides et néologiques. Par féminiser le langage, on entend bousculer cette bonne vieille grammaire qui voudrait faire primer le masculin sur le féminin. Cet état de fait n'est pas anodin. Le langage est le reflet de notre société patriarcale : non seulement il catégorise tout ou presque en deux genres sexués, mais en plus il entretient la domination d'un genre sur l'autre. Parce qu'il est notre premier mode d'expression, il a une fonction fondamentale, et peut-être utilisé à bien des fins. S'il est structuré, le langage est également structurant : il conditionne notre pensée, la formate. Le langage guide notre vision du monde. Remodeler le langage, c'est refuser une domination, construire d'autres inconscients collectifs.

(2) : Le CCAS de Lisle-sur-Tarn n'ayant pas de permanence suffisante, il ne domicilie pas les gens. Etant sans domicile fixe, c'est au CCAS de Gaillac que je me suis domicilié, malgré que j'aie élu résidence dans la vallée de Sivens, commune de Lisle-sur-Tarn, depuis novembre 2013 et pour une durée aussi longue que cela sera nécessaire à la lutte contre le barrage.

(3) : Réunion ayant eu lieu le 19 septembre 2014 entre quatre occupants de la vallée de Sivens et quatre agriculteurs opposés à l'occupation : MM. D (Castelnau de Montmiral), M. V. (Lisle-sur-Tarn), M. G. (Lisle-sur-Tarn), en présence de M. L. agriculteur non opposé à l'occupation (Lisle-sur-Tarn) et M. M. Miramont, Maire de Salvagnac, favorable au projet de Barrage.

(4) : Séance plénière du Conseil général du 4 avril 2014 :

- « *il y avait une dame ...il fallait absolument la sortir de sur le site parce qu'elle ne pouvait plus vivre là, elle était en dépression totale* » ... « *ils lui ont ramenée son chien mort* »: Je me permets de vous dire que j'ai fait la connaissance de Mme M. en décembre 2013, que j'ai entretenu de bonnes relations avec elle jusqu'au printemps. J'ai moi-même ramené à Mme M. son chien malade qui était venu trouver refuge chez nous à la Métairie Neuve. C'est quand je suis retourné la voir le surlendemain qu'elle m'a appris que le chien était mort.
- « *il y a des gens cagoulés qui vous demandent les papiers* » La ZAD est par période « gardée » par des gens qui sont là pour alerter les autres en cas « d'attaque des probarrages ». Cela n'a jamais été ni un péage, ni un endroit où l'on demande les papiers à qui que ce soit.

(5) : Lors de la première réunion avec Mme Ségolène Royale au ministère de l'écologie, le 4 novembre.

(6) : Interview sur France Info le 31 octobre 2014

(7) : Selon ses propres déclarations au canard enchaîné du 12 novembre :

<https://tantquilyauradesbouilles.files.wordpress.com/2014/11/canard-enchaine2014-11-12.jpg>).